



**CONSEIL MUNICIPAL du 17 AVRIL 2014**  
**Compte Rendu Sommaire**

-----

Président : M. ARGENTON, Maire

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Daniel LONGEARD, Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Sylvie DEFAYE, Isabelle PROD'HOMME, Armelle YOU, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Nadia GRIGNON-GENDRON, Dominique TEZENAS DU MONTCEL, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Marie-Christine BELAUD, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST

Pouvoir :

Nora SI ZIANI qui donne procuration à Stéphanie CHARPRENET  
Yvan GRIFFAULT qui donne procuration à Françoise BELY

Absence excusée :

Sylvie DEFAYE

Secrétaires de séance : Nicolas GUILLEMINOT, Albert BOIVIN

-----

**AFFAIRES GENERALES**

**FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DESIGNER des délégués aux commissions suivantes :

**COMMISSION VIVRE ENSEMBLE ET PROXIMITE – ACTIONS SOCIALES**

V/Présidente : Béatrice LARGEAU

Membres :

<b>Albert BOIVIN</b>	<b>Daniel LONGEARD</b>	<b>Marie-Christine BELAUD</b>
<b>Didier GAUTIER</b>	<b>Nora SI ZIANI</b>	<b>Judicaël CHEVALIER</b>
<b>Jean-Pierre GUILBAUD</b>	<b>Laurence VERDON</b>	
<b>Philippe KOUAKOU</b>	<b>Armelle YOU</b>	

**COMMISSION CULTURE**

V/Président : François GILBERT

Membres :

<b>Albert BOIVIN</b>	<b>Nicolas GUILLEMINOT</b>	<b>Laurent ROUVREAU</b>
<b>Sylvie DEFAYE</b>	<b>Karine HERVE</b>	<b>Nora SI ZIANI</b>
<b>Patrick DEVAUD</b>	<b>Nicole LAMBERT</b>	<b>Françoise BELY</b>
<b>Didier GAUTIER</b>	<b>Béatrice LARGEAU</b>	<b>Yvan GRIFFAULT</b>

**COMMISSION AFFAIRES GENERALES – SERVICES A LA POPULATION – AFFAIRES SCOLAIRES**

V/Présidente : Françoise PRESTAT-BERTHELOT

Membres :

<b>Stéphanie CHARPRENET</b>	<b>Nora SI ZIANI</b>
<b>Didier GAUTIER</b>	<b>Marie-Christine BELAUD</b>
<b>Karine HERVE</b>	<b>Magaly PROUST</b>
<b>Daniel LONGEARD</b>	

**COMMISSION COMMUNICATION – CONSEIL DE VIE LOCALE -JEUNESSE**

V/Président : Nicolas GUILLEMINOT

Membres :

<b>Brigitte CLISSON</b>	<b>Jean-Pierre GUILBAUD</b>	<b>Judicaël CHEVALIER</b>
<b>Patrick DEVAUD</b>	<b>Karine HERVE</b>	<b>Magaly PROUST</b>
<b>François GILBERT</b>	<b>Laurent ROUVREAU</b>	
<b>Nadia GRIGNON-GENDRON</b>	<b>Dominique TEZENAS DU MONTCEL</b>	

**COMMISSION URBANISME – PATRIMOINE – MUSEE – COMMERCE LOCAL**

V/Présidente : Nicole LAMBERT

Membres :

<b>Gilles BERTIN</b>	<b>Jean GIRARD</b>	<b>Laurent ROUVREAU</b>	<b>Jean-Paul GARNIER</b>
<b>Stéphanie CHARPRENET</b>	<b>Jean-Louis GRASSIGNOUX</b>	<b>Dominique TEZENAS DU MONTCEL</b>	<b>Nicole SECHERET</b>
<b>Patrick DEVAUD</b>	<b>Françoise PRESTAT-BERTHELOT</b>	<b>Armelle YOU</b>	
<b>François GILBERT</b>	<b>Isabelle PROD'HOMME</b>		

**COMMISSION CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT**

V/Président : Laurent ROUVREAU

Membres :

<b>Gilles BERTIN</b>	<b>Jean-Louis GRASSIGNOUX</b>	<b>Isabelle PROD'HOMME</b>
<b>Albert BOIVIN</b>	<b>Philippe KOUAKOU</b>	<b>Françoise BELY</b>
<b>Brigitte CLISSON</b>	<b>Nicole LAMBERT</b>	<b>Jean-Paul GARNIER</b>
<b>Jean GIRARD</b>	<b>Daniel LONGEARD</b>	

## COMMISSION FINANCES

V/Présidente : Brigitte CLISSON

Membres :

<b>Gilles BERTIN</b>	<b>Nicolas GUILLEMINOT</b>	<b>Françoise PRESTAT-BERTHELOT</b>	<b>Nicole SECHERET</b>
<b>Stéphanie CHARPRENET</b>	<b>Philippe KOUAKOU</b>	<b>Laurent ROUVREAU</b>	
<b>Patrick DEVAUD</b>	<b>Nicole LAMBERT</b>	<b>Dominique TEZENAS DU MONTCEL</b>	
<b>Jean GIRARD</b>	<b>Daniel LONGEARD</b>	<b>Yvan GRIFFAULT</b>	

## COMMISSION SPORT

V/Président : Patrick DEVAUD

Membres :

<b>Gilles BERTIN</b>	<b>Jean-Pierre GUILBAUD</b>	<b>Jean-Paul GARNIER</b>
<b>Brigitte CLISSON</b>	<b>Philippe KOUAKOU</b>	<b>Nicole SECHERET</b>
<b>Didier GAUTIER</b>	<b>Daniel LONGEARD</b>	
<b>Jean-Louis GRASSIGNOUX</b>	<b>Laurent ROUVREAU</b>	

## COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DESIGNATION DES MEMBRES

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, la Commission d'Appel d'Offres est composée :

- du Maire, ou son représentant, Président de droit,
- de 5 membres titulaires du Conseil Municipal, avec un nombre égal de suppléants.

L'élection se fait au scrutin de listes, avec les membres titulaires et suppléants sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin secret.

Les listes proposées sont les suivantes :

### **Liste 1 :**

*Titulaires :* Nicole LAMBERT, Brigitte CLISSON, Laurent ROUVREAU, Gilles BERTIN, Daniel LONGEARD

*Suppléants :* Béatrice LARGEAU, Patrick DEVAUD, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Stéphanie CHARPRENET, Jean GIRARD

### **Liste 2 :**

*Titulaires :* Françoise BELY, Nicole SECHERET

*Suppléants :* Yvan GRIFFAULT, Jean-Paul GARNIER

premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	32
Nombres de suffrages déclarés nuls par l'article L66 du Code Electoral.....	0
Suffrages exprimés.....	32
La liste 1 a obtenu.....	25 voix
La liste 2 a obtenu.....	7 voix

En conséquence, la composition de la Commission d'Appel d'Offres s'établit comme suit :

Titulaires : Nicole LAMBERT, Brigitte CLISSON, Laurent ROUVREAU, Gilles BERTIN, Françoise BELY

Suppléants : Béatrice LARGEAU, Patrick DEVAUD, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Stéphanie CHARPRENET, Yvan GRIFFAULT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CONSEIL D'ADMINISTRATION - FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES

Le Maire est de droit Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Le nombre des membres du CCAS est fixé par le Conseil Municipal. Outre le Président, le Conseil d'Administration est composé, en nombre égal, d'au maximum :

- huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal, sans que leur nombre ne puisse être inférieur à quatre,
- huit membres nommés par le Maire, parmi lesquels doivent obligatoirement figurer un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine :
  - de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
  - de la famille,
  - de la retraite et des personnes âgées,
  - du handicap.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, FIXE le nombre de membre du CCAS à 8 (huit).

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CONSEIL D'ADMINISTRATION - DESIGNATION DES MEMBRES ELUS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

L'élection des membres du CCAS au sein du Conseil Municipal se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est

inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'élire les membres élus par le Conseil Municipal au sein du CCAS au scrutin secret.

Il est procédé à l'élection de 8 représentants au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à bulletin secret.

Listes présentées :

Liste A : Béatrice LARGEAU, Nicole LAMBERT, Laurence VERDON, Isabelle PROD'HOMME, Nora SI ZIANI, Albert BOIVIN, Françoise PRESTAT-BERTHELOT

Liste B : Judicaël CHEVALIER, Jean-Paul GARNIER, Nicole SECHERET, Marie-Christine BELAUD, Magaly PROUST, Yvan GRIFFAULT

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	32
Nombres de suffrages déclarés nuls par l'article L66 du Code Electoral.....	0
Suffrages exprimés.....	32
La liste A a obtenu.....	25 voix
La liste B a obtenu.....	7 voix

En conséquence, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social est ainsi composé :

Béatrice LARGEAU, Nicole LAMBERT, Laurence VERDON, Isabelle PROD'HOMME, Nora SI ZIANI, Albert BOIVIN, Judicaël CHEVALIER, Jean-Paul GARNIER.

#### DESIGNATION DES DELEGUES A DIVERS ORGANISMES

Il revient aux conseillers municipaux de représenter la Commune au sein des organismes extérieurs auxquels elle participe. Il revient au conseil municipal, en raison de la compétence générale qui lui est reconnue de procéder à l'élection des représentants de la Commune au sein des organismes suivants :

**SYNDICAT DES EAUX DE LA GATINE (pour les compétences production et distribution de l'eau potable et de l'eau brute, et de l'assainissement autonome) :**

12 délégués titulaires : BERTIN Gilles, BOIVIN Albert, DEVAUD Patrick, GIRARD Jean, GRASSIGNOUX Jean-Louis, GUILLEMINOT Nicolas, LAMBERT Nicole, LONGEARD Daniel, PRESTAT-BERTHELOT Françoise, ROUVREAU Laurent, TEZENAS DU MONTCEL Dominique, PROUST Magaly.

12 délégués suppléants : CLISSON Brigitte, CHARPRENET Stéphanie, Isabelle GAUTIER, GRIGNON-GENDRON Nadia, GUILBAUD Jean-Pierre, HERVE Karine, LARGEAU Béatrice, PROD'HOMME Didier, VERDON Laurence, BELY Françoise, GARNIER Jean-Paul, SECHERET Nicole

**HABITAT NORD DEUX-SEVRES - CONSEIL d'administration :**

2 délégués titulaires : Didier GAUTIER, Nicole LAMBERT  
2 délégués suppléants : Karine HERVE, Béatrice LARGEAU

**COMMISSION LOCALE CHARGÉE DE LA COTATION DES GROS BOVINS SUR LE MARCHE DE PARTHENAY :**

1 délégué titulaire : Jean-Louis GRASSIGNOUX  
1 délégué suppléant : Jean GIRARD

**CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE :**

2 délégués titulaires : Albert BOIVIN, Daniel LONGEARD  
2 délégués suppléants : Nicolas GUILLEMINOT, Béatrice LARGEAU

**COMITE DE LIGNE DU NORD DEUX-SEVRES POUR L'ORGANISATION DE TRANSPORTS FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS :**

1 délégué titulaire : Gilles BERTIN

**CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES :**

Le Maire, commune siège : Xavier ARGENTON  
1 délégué : Françoise PRESTAT-BERTHELOT

**ASSOCIATION « UN TOIT EN GATINE » - CONSEIL d'ADMINISTRATION :**

1 délégué titulaire : Nicole LAMBERT  
1 délégué suppléant : Brigitte CLISSON

**SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DU POITOU – CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

1 délégué titulaire : Brigitte CLISSON

**O.G.E.C. SAINT-JOSEPH - CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

1 délégué titulaire : Karine HERVE  
1 délégué suppléant : Dominique TEZENAS DU MONTCEL

**O.G.E.C. NOTRE-DAME DE LA COULDRE - CONSEIL d'ADMINISTRATION :**

1 délégué titulaire : Laurence VERDON

1 délégué suppléant : Armelle YOU

**LYCEE ERNEST PEROCHON - CONSEIL d'ADMINISTRATION :**

3 délégués titulaires : Nadia GRIGNON-GENDRON, Dominique TEZENAS DU MONTCEL, Nicole SECHERET

**LYCEE PROFESSIONNEL LES GRIPPEAUX - CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

2 délégués titulaires : Nicolas GUILLEMINOT, Stéphanie CHARPRENET

**CONSEIL des MUSEES de POITOU-CHARENTES :**

1 délégué titulaire : Armelle YOU

**CONSEIL D'ETABLISSEMENT FOYER GABRIELLE BORDIER :**

1 délégué titulaire : Laurence VERDON

**COMITE de GESTION de la BIBLIOTHEQUE PREVERT :**

1 délégué titulaire : Jean-Pierre GUILBAUD

**ASSEMBLEE GENERALE DES CO-PROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER  
« SALLE OMNISPORTS DE BELFONTAINE » :**

1 délégué titulaire : Jean-Louis GRASSIGNOUX

**COMITE de JUMELAGE - CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

5 délégués titulaires : Gilles BERTIN, Stéphanie CHARPRENET, Béatrice LARGEAU, Nora SI ZIANI, Judicaël CHEVALIER

**ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE :**

1 délégué titulaire : Daniel LONGEARD

**COLLEGE du MARCHIOUX - CONSEIL d'ADMINISTRATION :**

1 délégué titulaire : Dominique TEZENAS DU MONTCEL

1 délégué suppléant : Stéphanie CHARPRENET

**COLLEGE MENDES-FRANCE - CONSEIL d'ADMINISTRATION :**

1 délégué titulaire : Nicolas GUILLEMINOT

1 délégué suppléant : Sylvie DEFAYE

**ASSOCIATION « LE RELAIS DES PETITS » – CONSEIL d'ADMINISTRATION :**

1 délégué titulaire : Laurence VERDON

**ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES DES DEUX-SEVRES (AVIC 79) – CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

1 délégué titulaire : Daniel LONGEARD

**INTERMEDE NORD 79 – CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

1 délégué titulaire : Béatrice LARGEAU

**ASSOCIATION « MIEUX VIVRE A SAINT-PAUL » - CONSEIL d'ADMINISTRATION :**

1 délégué titulaire : Didier GAUTIER

1 délégué suppléant : Laurent ROUVREAU

**ASSOCIATION INTERMEDIAIRE DE REINSERTION - CONSEIL d'ADMINISTRATION :**

1 délégué titulaire : Jean GIRARD

**ASSOCIATION Communiquer Lire Ecrire (CLE) - CONSEIL d'ADMINISTRATION :**

1 délégué titulaire : Laurence VERDON

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE - CONSEIL d'ADMINISTRATION :**

1 délégué titulaire : Laurence VERDON

1 délégué suppléant : Béatrice LARGEAU

DESIGNATION D'UN « CORRESPONDANT DEFENSE »

Le Ministère de la Défense demande à la Ville de Parthenay de désigner un Conseiller Municipal, dit « correspondant défense », dont le rôle sera de sensibiliser les citoyens aux questions de défense.

Cet élu a vocation à développer le lien Armée-Nation, c'est-à-dire qu'il sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Daniel LONGEARD « correspondant défense ».

RESTITUTION A LA COMMUNE DE SAINT-GERMIER DE LA COMPETENCE OBLIGATOIRE « AMENAGEMENT ET GESTION DU SITE DE L'ETANG DE SAINT-GERMIER (PLAN D'EAU, AIRE DE LOISIRS, PARKING) »

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-41-3 et L. 5214-16 ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création, à compter du 1er janvier 2014, de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, issue de la fusion des Communautés de Communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais et du Pays Thénezéen, et du rattachement des communes d'Allonne, Azay-sur-Thouet, Pougne Hérisson, Le Retail, Saint-Aubin le Cloud, Secondigny, Vernoux-en-Gâtine (issues de la Communauté de Communes Espace Gâtine), Gourgé (issue de la



Communauté de Communes du Val du Thouet), Amailloux, Lageon, Saint-Germain de Longue Chaume et Viennay ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Germier en date du 14 juin 2013 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 mars 2014 ;

Considérant que, depuis sa création le 1er janvier 2014, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine exerce l'ensemble des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives dont disposaient précédemment les établissements publics de coopération intercommunale fusionnés ;

Considérant qu'au terme d'un travail de réflexion mené sur l'harmonisation des compétences à exercer à l'échelle communautaire, il a été souhaité que la compétence « Aménagement et gestion du site de l'étang de Saint-Germier (plan d'eau, aire de loisirs, parking) », relevant de l'ancienne Communauté de communes du Pays Ménégoûtais, soit restituée dans les meilleurs délais à la commune de Saint-Germier, qui l'accepte ;

Il est proposé au Conseil Municipal considérant qu'il appartiendra à chaque conseil municipal de se prononcer sur cette restitution dans un délai maximal de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la restitution à la commune de Saint-Germier, qui l'accepte, de la compétence obligatoire « Aménagement et gestion du site de l'étang de Saint-Germier (plan d'eau, aire de loisirs, parking) ».

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE POITOU-CHARENTES SUR LA GESTION DE LA VILLE DE PARTHENAY**

La Chambre Régionale des Comptes de Poitou-Charentes a procédé à l'examen de la gestion de la Ville de Parthenay, sur les exercices 2007 à 2012.

Conformément à l'article L 243-5 du Code des Juridictions Financières, le Conseil Municipal prend connaissance des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Poitou-Charentes.

### **MODALITES DE VOTE ET DE PRESENTATION DES BUDGETS**

L'article L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le budget des communes de plus de 10 000 habitants est voté soit par nature, soit par fonction. S'il est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle, s'il est voté par fonction, il comporte une présentation par nature.

Depuis 1995, date à laquelle la Ville de Parthenay a mis en place le nouveau plan comptable M14, le vote par fonction a été utilisé.

Le Conseil Municipal doit déterminer, pour la durée du mandat, si le budget sera voté par fonction ou par nature.

Afin de maintenir des éléments de comparaison avec les exercices précédents, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de retenir le vote par fonction.

## **SPORT**

### **VERSEMENT D'ACOMPTE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014 – ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de verser un acompte sur subvention dans l'attente du vote du budget 2014, au regard de la subvention de fonctionnement 2013, aux associations sportives suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION 2013	ACOMPTE PROPOSE
PARTHENAY BASKET BALL 79	10 120 €	3 300 €
RACING CLUB PARTHENAY-VIENNAY	9 064 €	3 000 €
SPORT ATHLETIQUE PARTHENAY	17 864 €	5 900 €
TRIATHLON CLUB DE GATINE	17 512 €	5 700 €
TENNIS SQUASH PARTHENAY	5 000 €	1 600 €
SPORT NAUTIQUE PARTHENAISIEN	9 636 €	3 200 €
		Total : 22 700 €

- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,  
- dit que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2014 chapitre 924 – 40 - 6574

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **FIN DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de mettre fin à la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine dans les services de la Ville de Parthenay. Il s'agit de :

. M. DEVENDEVILLE Cyrille, Directeur Général des Services, qui était mis à disposition de la Ville de Parthenay à raison de 14 h hebdomadaires. Cette fin de mise à disposition est effective depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014.

- décide de conclure un avenant à la convention avec la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour formaliser cette fin de mise à disposition,  
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

-----

Fait en Mairie, à PARTHENAY, le 18 avril 2014.  
Le MAIRE ;

Affichage

du : 22 avril 2014

au : 6 mai 2014